

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 3 octobre 2016 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,  
Mme Johanne Dufresne, conseillère,  
M. Éric Bossé, conseiller,  
M. Claude Jeanson, conseiller,  
Mme Aline Alain, conseillère,  
M. Derek Grilli, conseiller,  
M. Guillaume Roberge, conseiller,

Absents :

Les membres présents forment quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

**1. ORDRE DU JOUR**

2016-10-113

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,  
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 6 et du 20 septembre 2016;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Demande usage dans zone patrimoniale PAT - suivi
7. Résolution MRC collecte bacs bruns – matières organiques
8. Résolution CCU zonage industriel
9. Décompte final projet Des Cerisiers
10. Résolutions infrastructures - REPORTÉ
11. Résolution commission scolaire
12. Contrat déneigement 2016-2019
13. Subvention CABVER
14. Demande Ian Fournier Lance ton disque
15. Demande Centraide
16. Demande Fondation Hôpital de Montréal pour Enfants
17. Partenariat opérateur eaux usées - REPORTÉ
18. Demande commandite Tournoi de Valcourt et Hockey Mineur
19. Demande CIEL
20. Questions de l'assemblée;
21. Affaires nouvelles;
  - 21.1 ; Sentier de motoneige;
  - 21.2 : Démission de l'inspectrice;
22. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET DU 20 SEPTEMBRE 2016**

2016-10-114

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 septembre 2016;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,  
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016, et que le procès-verbal du 6 septembre 2016 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-115

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 20 septembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 septembre 2016, et que le procès-verbal du 20 septembre 2016 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

M. Patrice Dupont demande des éclaircissements sur la demande de modification de l'usage de la rue de l'Île et informe le conseil de l'objection de sa famille.

M. Charles-André Millette fait également part de son objection à la demande de modification.

Messieurs Dupont et Millette sont informé qu'un point est prévu à l'ordre du jour pour traiter de ce dossier.

### **4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

2016-10-116

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 3 octobre 2016, telle que modifiée, pour un montant de 38,835.22\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201600245 à #201600277) dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des différents comités font rapport sur les activités de leur comité.

- Derek Grilli informe le conseil de l'inauguration officielle du parc Oasis le 31 octobre de 16h à 20h, à l'occasion de l'Halloween.
- Éric Bossé informe le conseil que le comité de pilotage de la Politique Familiale Municipale se rencontrera le 6 octobre pour continuer la démarche.

### **6. DEMANDE USAGE DANS ZONE PATRIMONIALE - SUIVI**

2016-10-117

Attendu que la résolution 2016-09-110 a été adoptée sur la base d'informations incomplètes;

Attendu que les résidents de l'île et voisins immédiats du lot 1 825 929 qui fait l'objet de la demande, après avoir donné un premier avis favorable, se sont ravisés et qu'ils ont, en un deuxième temps, communiqué formellement par lettre enregistrée à la municipalité leur opposition à ce qu'il y ait une maison ou chalet en location de courte durée sur l'île décrétée zone résidentielle patrimoniale;

Attendu qu'une réponse favorable à la demande de changement au règlement d'urbanisme en vue d'autoriser sur l'île la location de courte durée d'une maison ou d'un chalet impliquerait l'ajout d'un usage commercial dans le périmètre de cette zone résidentielle patrimoniale;

Attendu la recommandation du CCU;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Johanne Dufresne,

Que soit annulée la résolution 2016-09-110 adoptée lors de la réunion spéciale du conseil du 20 septembre 2016;

Que la municipalité refuse la demande de modification du plan d'urbanisme visant à autoriser, dans la zone résidentielle patrimoniale de l'île, la location de maison ou de chalet pour courte durée;

Le vote est demandé.

Le résultat du vote est de 3 pour et 2 contre.

La résolution est adoptée à la majorité des membres présents.

*La conseillère Aline Alain étant à l'origine de la demande, n'a participé ni aux délibérations, ni au vote.*

## **7. RÉOLUTION MRC COLLECTE BACS BRUNS – MATIÈRES ORGANIQUES**

2016-10-118

Attendu que le PGMR de la MRC du Val-Saint-François entrera en vigueur le 20 octobre 2016 et qu'en vertu de l'article 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités sont tenue de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre sur son territoire.

Attendu qu'en lien avec les mesures 25 et 26 du PGMR, les municipalités doivent choisir si elles désirent offrir un service municipal de collecte porte-à-porte des matières organiques (bacs bruns) ou encore si elles préfèrent implanter un programme obligatoire de compostage domestique avec inventaire et suivi des résultats;

Attendu qu'à compter de mai 2017, la municipalité de Lawrenceville désire implanter la collecte des matières organiques sur son territoire;

Attendu la nécessité d'octroyer un ou des nouveau(x) contrat(s) pour la gestion de la collecte des matières organiques ;

Attendu qu'une gestion des matières organiques à l'échelle régionale permet aux municipalités et ville de réduire leur coût et d'offrir un meilleur service à l'ensemble des citoyens;

Attendu qu'en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, la municipalité de Lawrenceville peut conclure une entente par laquelle elle délègue à la MRC tout ou partie d'un domaine de sa compétence;

Attendu qu'un projet d'entente intermunicipale a été déposé au conseil de la MRC du Val-Saint-François et inscrit à la résolution CA-16-09-13 de la séance ordinaire du 21 septembre 2016;

Attendu qu'une copie du texte de la présente entente a été envoyée, par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC du Val-Saint-François, à chaque municipalité locale de la MRC, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que par cette entente, la MRC du Val-Saint-François accepte la délégation de compétence accordée par les municipalités et villes constituantes de la MRC du Val-Saint-François, relativement à la gestion des matières organiques;

Attendu que l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* précise qu'une municipalité désirant participer à cette entente doit le manifester à la MRC du Val-Saint-François dans les 60 jours suivant la présentation du projet d'entente au conseil de la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la municipalité de Lawrenceville délègue complètement sa compétence à la MRC du Val-Saint-François relativement à la gestion de la collecte des matières organiques;

Que le maire, monsieur Michel Carbonneau, de même que le directeur général, monsieur François Paquette, soient autorisés à signer l'Entente intermunicipale en matière de gestion de la collecte des matières organiques;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **8. DEMANDE CCU MODIFICATION ZONAGE INDUSTRIEL**

2016-10-119

Attendu que le lot 1 823 007 (1186 rue Principale) se retrouve dans la zone IND-3 et qu'il devrait se retrouver dans une zone résidentielle;

Attendu que la même situation s'applique pour le lot 1 823 005 (1218 et 1220 Principale);

Attendu qu'il conviendrait de changer le zonage pour ces 2 lots et de les inclure dans la zone R-12 qui est à la droite du lot 1 823 007;

Attendu que dans la grille de zonage de la zone R-12, la case habitations multifamiliales isolées devra être cochée;

Attendu que le but de cette démarche est de corriger une erreur qui s'est produite antérieurement.

Attendu que le CCU recommande au conseil de d'accepter la demande de changement zonage.

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité procède au changement de zonage pour les lots 1 823 007 et 1 823 005, et que la grille de zonage de la zone R-12 soit modifiée en conséquence.

Le vote est demandé.

Le résultat du vote est de 6 pour et aucun contre.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **9. DÉCOMPTE FINAL PROJET DES CERISIERS**

2016-10-120

Attendu que la firme Germain Lapalme & Fils Inc. a soumis son décompte #3(final) pour les travaux de Bouclage du réseau d'eau potable entre la rue des Cerisiers et la conduite intermunicipale;

Attendu que la firme EXP a procédé aux vérifications du décompte #3 (final) et en a approuvé le contenu ainsi que le paiement au montant de 7,791.27\$;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que la municipalité procède au paiement du décompte #3(final) de Germain Lapalme & Fils Inc.  
au montant de 7,791.27\$.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **10. RÉOLUTION TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

#### **11. RÉOLUTION COMMISSION SCOLAIRE**

2016-10-121

Attendu que la Commission scolaire des Sommets est actuellement en processus de consultation dans le dossier de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018 à 2019-2020;

Attendu que la Commission scolaire désire connaître l'avis ou les opinions de la municipalité dans les dossiers soumis à la consultation;

Attendu l'importance pour la municipalité de conserver son école;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité, en réponse à la demande de la Commission scolaire des Sommets, adopte la position suivante :

1-la municipalité est en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Sommets pour les années scolaires 2017-2018 à 2019-2020 (Règle 201).

2- concernant le Dossier A- Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins (Règle 201) :

- a) la municipalité est en accord avec la recommandation visant le maintien de l'école St-Laurent ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

#### **12. CONTRAT DÉNEIGEMENT 2016-2019**

2016-10-122

Attendu qu'une demande d'appel d'offre pour le déneigement des routes de la municipalité pour les années 2016 à 2019;

Attendu que cette demande a été affichée sur le SEAO et a été publiée dans La Pensée de Bagot;

Attendu que l'ouverture des trois (3) soumissions reçues s'est déroulée au bureau de la municipalité le 20 septembre dernier à 14h00, et que le résultat de l'appel d'offre a été établi au même moment;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme a été la compagnie Performance PTG Inc.;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge,

Que la municipalité accepte la soumission de Performance PTG Inc. au montant de 3,416.00\$ du kilomètre plus les taxes applicables pour la saison hivernale 2016-2017, de 3,518.48\$ du kilomètre plus taxes pour la saison 2017-2018, et 3,624.03\$ du kilomètre plus taxes pour la saison 2018-2019, pour un contrat total de 185,251.01\$ taxes incluses;

Que la municipalité mandate le maire Monsieur Michel Carbonneau et le directeur général Monsieur François Paquette pour signer le contrat de services avec Performance PTG Inc.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **13. SUBVENTION CABVER**

2016-10-123

Attendu que la précédente entente de subvention avec le centre d'Action Bénévole de Valcourt et Région a pris fin en 2015;

Attendu que le CABVER a envoyé une demande de renouvellement de cette entente pour les cinq prochaines années;

Attendu que les montants demandés sont 2,375\$ pour l'année 2016, et de 2 411\$, 2 447\$, 2 483\$ et 2 521\$ pour les suivantes;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,  
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que la municipalité renouvelle son entente de financement avec le CABVER pour les années 2016 à 2020.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

### **14. DEMANDE IAN FOURNIER LANCE TON DISQUE**

2016-10-124

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de 100\$ pour le projet Lance ton disque édition spéciale consacré aux jeunes de Lawrenceville uniquement;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge,

Que la municipalité accorde l'aide financière de 100\$ demandée, conditionnellement à la réalisation du projet.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

### **15. DEMANDE CENTRAIDE**

Il n'y aura pas de contribution faite à Centraide cette année.

### **16. DEMANDE FONDATION HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS**

Il n'y aura pas de contribution faite à l'hôpital de Montréal pour enfants cette année.

### **17. PARTENARIAT OPÉRATEUR EAUX USÉES**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

### **18. DEMANDE DE COMMANDITE TOURNOI DE VALCOURT ET HOCKEY MINEUR**

Il n'y aura pas de commandite pour le Tournoi de Hockey de Valcourt, ni pour le Hockey mineur cette année.

### **19. DEMANDE CIEL**

Il n'y aura pas de contribution accordée à la CIEL cette année, cependant, la municipalité invitera la CIEL à déposer une demande pour l'année budgétaire 2017, ainsi qu'une demande de révision de la valeur de leur propriété.

## 20. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Mme Sylvie Héroux s'informe de l'emplacement et de l'utilité de la table de pique-nique devant l'école.

Mme Johanne Héroux demande des éclaircissements sur la collecte des matières organiques.

## 21. AFFAIRES NOUVELLES

### 21.1 Sentier de motoneige

2016-10-125

Attendu la demande du Club de motoneige les Pionniers de Valcourt pour un droit de passage sur la piste cyclable de la rue Principale (243) à Millette et Fils;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge,

Que la municipalité accorde un droit de passage d'un (1) an au Club de motoneige les Pionniers de Valcourt sur la piste cyclable de la rue Principale (243) à Millette et Fils.

Que ce droit de passage soit conditionnel à l'installation, par le club de motoneige de les Pionniers de Valcourt, d'une pancarte indiquant un 'CUL DE SAC' au Chemin des Amoureux.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 21.2 Démission inspectrice municipale

Le conseil prend connaissance de la lettre de démission de l'inspectrice municipale.

## 22. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-10-126

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 20h35, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
*Michel Carbonneau, maire*

\_\_\_\_\_  
*François Paquette, directeur général*